

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE
DU 4 AVRIL 2022 A 18H00 A SAINT CLEMENT DES LEVEES

L'an deux mille vingt-deux, le quatre Avril à dix-huit heures, le Comité syndical convoqué le 28 mars 2022, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Saint Clément des Levées, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Président

Présents : Mmes et M. MORTIER F. - PICHONNEAU P. - RAVENEAU A. – RICHARD F.- TARDIVEL J. – DEROUET S. – PAPOT T. – RAPICAULT C - NIVELLE L. – LE COQ S.

Absents : BOIREAU C. (excusé)– SERRET R. (excusé – donne pouvoir à J. TARDIVEL) - CANTIN J. (excusé) - LE NUD A.

Mme RAVENEAU A. est nommée secrétaire de séance.

1) Présentation du site internet

Madame Christelle CHUDEAU, de l'entreprise Be.Guest, a procédé à la refonte du site internet devenu obsolète. Lors du comité, le site a été présenté en ligne. Les élus ont pu consulter le site depuis leur smartphone. Madame Christelle CHUDEAU a informé que le site pouvait encore évoluer lors des quatre prochaines semaines à venir, selon les remarques qui lui seront apportées.

Il est aussi rappelé que les communes peuvent repartager le site internet du SIVU Loire-Longué sur leur propre site internet, pour permettre aux familles de chaque commune d'avoir accès aux informations liées à la Petite Enfance et à l'Enfance.

2) Adoption du procès-verbal du comité syndical du 7 février 2022 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 7 février 2022, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 7 février 2022 est adopté à l'unanimité.

3) Information sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 19 juin 2020, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- Commande de produits d'entretien auprès de l'entreprise HENRI JULIEN pour un montant de 555.51€ pour le Multi Accueil de Longué.
- Signature d'un devis pour l'animation d'une soirée d'échanges le 13 juin 2022 par une psychologue de l'association TIBOU D'LIEN pour un montant de 242.00€.
- Signature d'un devis pour 13 interventions par l'école de musique de Blou pour un montant de 526.50€.
- Signature d'un devis pour l'éveil musical par Cailleau Théodore pour un montant de 250.00€ (130.00€ pour la Micro-crèche de Vernantes, et 120.00€ pour la Micro-crèche de St Clément).
- Signature d'un devis pour l'élagage des arbres à l'ALSH auprès d'Anjou Paysage pour un montant de 1822.08€.
- Signature d'un devis pour les ateliers de yoga auprès d'Orée des sens pour un montant de 930.00€ (350.00€ pour le Multi-Accueil, 290.00€ pour la Micro-crèche de Vernantes, et 290.00€ pour la Micro-crèche de St Clément).
- Signature d'un devis pour le store terrasse auprès d'Octopus Habitat pour un montant de 4840.47€, pour le multi-accueil de Longué-Jumelles.

4) Délibération – Bon d’achat de fin d’année (Nature Zen)

Monsieur le Président rappelle que, traditionnellement, le SIVU Loire-Longué offre un bon cadeau à l’ensemble du personnel chaque fin d’année pour récompenser le travail effectué. Sur 2021, il a été décidé d’offrir un bon cadeau d’un montant de 50€ aux agents, chez « Nature Zen – Spa Institut de Beauté », installé à Longué-Jumelles.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité de ses membres,

VALIDE l’attribution de ce bon d’achat aux agents

AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

5) Budget - Approbation du compte de gestion de l’année 2021 et vote du Compte Administratif 2021

CONSIDERANT la présentation du budget principal de l’exercice 2021, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

CONSIDERANT la présentation du Compte Administratif de l’exercice 2021 du Budget principal,

CONSIDERANT que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité de ses membres

1°) Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l’exécution du budget principal de l’exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l’exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget principal du SIVU Loire-Longué,

Résultats de la section de Fonctionnement :

- Recettes de Fonctionnement	951.852,48 €
- Dépenses de Fonctionnement	1.099.368,12 €
- Résultat de clôture à affecter - Déficit :	-147.515,64 €

Résultats de la section d’Investissement :

- Recettes d’Investissement	101.913,95 €
- Dépenses d’Investissement	39.129,26 €
- Résultat de clôture à affecter - Excédent	62.784,69 €

6) Affectation des résultats de l’exercice 2021

VU l’examen détaillé présenté par le Président,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité de ses membres,

DECIDE de procéder à la reprise et à l’affectation du résultat comme suit :

Le résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement s'élève à **-147.515,64 €** et le résultat reporté à **319.789,73 €** soit un cumul à **172.274,09 €** qui devra être reporté au compte 002 du Budget Primitif 2022.

Le résultat de clôture 2021 de la section d'investissement s'élève à **62.784,69 €** et le résultat reporté à **236.090,91€** soit un cumul à **298.875,60 €** qui devra être reporté au compte 001 du Budget Primitif 2022.

7) Budget – Vote des subventions 2022 aux accueils de Loisirs de Longué et Vernantes

Monsieur le Président rappelle que, par conventionnement avec la Fédération Départementale Familles Rurales, le SIVU soutient financièrement les accueils de Loisirs de Longué et Vernantes.

Compte tenu des excédents cumulés de Familles Rurales au cours des dernières années, et compte tenu du fait que Familles Rurales reçoit désormais directement les subventions de la CAF, les subventions de l'année 2022 seront inférieures aux sommes versées habituellement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

VALIDE le versement des subventions suivantes :

Accueil de loisirs de Longué : 35 847.48 €

Accueil de loisirs de Vernantes : 13 449.67 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022,

8) Adoption du budget prévisionnel 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Article	LIBELLE	BP 2022
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	173 689.88
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	824 000.00
6531	Indemnités	18 500.00
6532	Frais de mission	500.00
6533	Cotisations de retraite	800.00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 500.00
6535	Formation	500.00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000.00
6542	Créances éteintes	
6574	Subventions ALSH	50 000.00
6588	Arrondis du PAS	10.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	75 810.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
668	Autres charges financières (ligne trésorerie)	200.00
66	CHARGES FINANCIERES	200.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00
67	CHARGES EXEPTIONNELLES	500.00
042	AMORTISSEMENTS + CESSIONS	100 500.00
022	DEPENSES IMPREVUES	
014	Reversement et restitution de la participation MSA	
023	AUTOFINANCEMENT	
TOTAL GENERAL		1 174 699.88

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Article	LIBELLE	BP 2022
002	Résultat d'exploitation reporté	172 274.09
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000.00
6459	Remboursements charges sécurité sociale	
013	Atténuations des charges	20 000.00
7067	Recettes familles	95 000.00
70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES	95 000.00
74741	Dotation des communes	399 015.79
744	Régularisation FCTVA en fonctionnement	
74718	Autres participations (Etat : contrat aidé)	5 300.00
7478	Subvention CAF petite enfance	482 500.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	886 815.79
75	Autres produits de gestion courante	10.00
7788	Produits exceptionnels divers	
042	PRODUITS EXCEPTIONNELS quote part des subv invst	600.00
TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 174 699.88

Monsieur MORTIER indique que le budget prévisionnel 2022, en dépenses de fonctionnement, est en hausse de 43 000 € par rapport au CA 2021 car il intègre :

- La hausse estimative des coûts liés à l'énergie
- Le maintien des dépenses liées au COVID-19 avec les produits d'entretien et la poursuite des achats de masques
 - Les coûts de location et de prestation dus aux travaux d'extension des deux micro-crèches du territoire, puisque les équipes et les enfants seront relogées au sein de bâtiments loués, et que les services de repas seront traités en externe.
 - le diagnostic à hauteur de 15 000€ réalisé par Familles Rurales, pour la mise en place d'un Projet Educatif de Territoire qui visera à instaurer un Plan Mercredi relatif aux 9 communes du SIVU Loire-Longué. Ce conventionnement avec la CAF ouvrira droit à des aides à l'investissement, prévues pour l'agrandissement des Accueils de Loisirs de Vernantes et Longué-Jumelles en 2023. La dépense sera compensée par une aide de 7 500€ de la part de la CAF sur cette dépense.
 - Les intervenants extérieurs reviennent au sein des structures pour permettre aux enfants de bénéficier d'activités variées. Cela permet aussi aux équipes d'approfondir leurs compétences et leur capacité à accompagner des situations complexes grâce à de l'analyse de la pratique. A ce sujet, Monsieur Stéphane DEROUET questionne sur l'objet des rencontres avec la psychologue Justine BONNET, dans le cadre de l'analyse de la pratique. Il est expliqué que ces séances visent à aborder les difficultés vécues dans l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille, mais aussi dans le cas d'éventuels problèmes d'équipe. Madame Justine BONNET pourra aussi accompagner les équipes en termes d'apports théoriques liées à la Petite Enfance. Il est aussi précisé que l'analyse de la pratique fait partie des nouvelles obligations du décret Petite Enfance paru le 31 août 2021.
 - La prévision de reprise des visites médicales pour les agents, avec un conventionnement auprès de l'agglomération de Saumur Val de Loire. Madame Jacqueline TARDIVEL précise que, d'ici juillet, une inscription prioritaire est possible pour le SIVU. Monsieur Laurent NIVELLE indique qu'il faudra connaître le droit d'entrée du SIVU Loire-Longué et le coût par agent.
 - La prestation de services de la mairie de Longué-Jumelles tels que les services techniques pour nos extensions, et le service Ressources Humaines pour pallier à l'absence de la directrice administrative du SIVU.
 - le RIFSEP mis en place au 1^{er} janvier 2022 pour l'ensemble des agents du SIVU Loire-Longué.
 - les avancements de grade et d'échelon d'agents du SIVU et les remplacements de deux agents en congé maternité et à une estimation de 5 mensualités de remplacement pour pallier aux arrêts maladie.

Monsieur MORTIER indique que, concernant les recettes de fonctionnement, quatre types de recettes sont perçues par le SIVU Loire-Longué

- Les remboursements d'arrêts de personnel,

- La participation des familles. Cette dernière est évaluée à la hausse compte tenu du passage des micro-crèches de 10 à 12 places. Cependant, Monsieur Frédéric MORTIER indique que, au vu des vagues successives de COVID-19 et des fermetures temporaires des structures qu'elles provoquent, l'estimation de la participation des familles est estimée de façon modérée.
- Les attributions de compensation reversées aux communes ayant des structures d'accueil, ensuite reversées au SIVU Loire-Longué sont maintenues.
- Les prévisions d'aides de la CAF sont évaluées de manière modérée, compte tenu du passage à la CTG et des aides exceptionnelles qui évoluent selon la situation sanitaire.

Monsieur Laurent NIVELLE indique qu'il faudra être vigilants dans les dépenses cette année et à l'avenir. En effet, les attributions de compensation reçues par l'Agglomération n'évolueront pas. Si le SIVU Loire-Longué est confronté à une inflation à hauteur de 5%, cela représente 45 000 € d'augmentation sur le budget, chaque année. Les aides de la CAF s'adapteront probablement au coût horaire, mais pas suffisamment pour combler les dépenses supplémentaires. Cela suppose que le SIVU Loire-Longué devra absorber l'inflation, qui pèsera directement sur le budget de fonctionnement.

Monsieur Frédéric MORTIER indique que si le point d'indice de la fonction publique est réévalué par l'Etat, cela pèsera directement sur le budget du SIVU également.

Monsieur Stéphane DEROUET questionne sur la possibilité d'augmenter la participation des familles à l'avenir pour prévenir la hausse du budget de fonctionnement. Sur les derniers exercices, le SIVU Loire-Longué n'a pas augmenté ses tarifs. Il indique qu'une augmentation faible mais régulière pourrait être préférable à une augmentation brutale des tarifs.

Madame Cynthia RAPICAULT précise que le salaire des assistantes maternelles augmente régulièrement avec le SMIC, et cela impacte le coût de la garde en accueil individuel, et qu'il peut être aussi envisageable que le coût augmente aussi pour les familles utilisant les modes d'accueil collectifs.

Concernant le budget d'investissement, Monsieur MORTIER indique qu'il s'équilibre 751 905.60€.

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 7 février 2022,

VU la présentation du Budget Primitif 2022 en Fonctionnement et en Investissement,

Sur proposition de Monsieur le Président, et après un examen détaillé des différents comptes, le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE ET VOTE le Budget Prévisionnel 2022 du Budget principal du SIVU Loire-Longué et ses annexes.

9)Echéances des travaux relatifs aux extensions des deux micro-crèches

Le planning des travaux établi avec l'architecte ATEA suit son cours. Les consultations des entreprises vont débiter au mois de mai 2022. Compte tenu de la conjoncture, Madame Jacqueline TARDIVEL précise que l'architecte met le SIVU Loire-Longué en vigilance concernant le coût des matières premières.

Concernant le relogement pendant les travaux, Monsieur Laurent NIVELLE précise qu'il est en lien avec PODELIA pour être informé dès qu'une location sera disponible dans la commune de St Clément des Levées, à compter d'août 2022.

Madame Jacqueline TARDIVEL indique que, à Vernantes, le local communal est en cours de travaux pour permettre l'accueil des enfants pendant la durée des travaux d'extension.

Monsieur Laurent NIVELLE indique qu'il a lu sur le site de l'AMF 49 que le Premier Ministre a publié un communiqué qui indique que les entreprises pourront aller au-delà des marchés et des devis signés avec les organismes, pour pallier à l'inflation. Ce qui entraînerait un surcoût pour la collectivité. Il y a aussi des retards dus au manque de matériaux.

La mission des marchés publics sera confiée à Fabrice FOURMONT, Co-directeur des services techniques de la mairie de Longué-Jumelles.

10) Agenda

- Lundi 13 juin à la salle du Cube de Longué-Jumelles : soirée-débat animée par Nadège Doisneau autour du sommeil chez le tout-petit.

11) Questions diverses

Monsieur Frédéric MORTIER annonce sa démission en tant que Président et membre du SIVU Loire-Longué à l'ensemble des membres du comité syndical présents. Il indique que le SIVU Loire-Longué se complexifie dans la gestion, mais aussi dans la mise en place des extensions. Cette situation demande plus de disponibilités pour suivre les projets en cours.

Monsieur Laurent NIVELLE remercie Monsieur Frédéric MORTIER pour sa gestion du SIVU depuis sa création en 2017 jusqu'à ce jour.

La préfecture a accepté la démission de Monsieur Frédéric MORTIER au 8 avril 2022. A compter du 9 avril, c'est Jacqueline TARDIVEL, 1^{ère} Vice-Présidente, qui prendra la suite, en attendant le vote de la prochaine présidence.

Monsieur Laurent NIVELLE annonce qu'il se porte candidat à sa succession. Si tel était le cas, il indique qu'il libèrera du temps sur son activité professionnelle pour assurer le suivi du SIVU.

Monsieur Thierry PAPOT indique qu'une assistante maternelle de Vernueil-le-Fourrier souhaiterait installer une Maison d'Assistantes Maternelles en septembre 2023 dans la commune de Vernantes. Elle serait deux assistantes maternelles à y travailler.

La mairie de Vernantes va proposer un local communal pour la création de cette MAM. A ce jour, rien n'est acté.

FIN DE LA SEANCE A 19h27

Convocation du 28 mars 2022

*Nombre de conseillers en exercice : 14 – Nombre de conseillers présents : 9 – Nombre de votants : 10
Conformément aux articles L 5211-1 et L 2121-25 du CGCT, un extrait de la présente a été affiché le 14
Février 2022*

Le secrétaire de séance – Mme RAVENEAU A.

